

Fabrice

Maire de Saint
Président de la Communauté

Le 1^{er} janvier dernier, la **Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT)** est née sur notre territoire. Choix des élus des 8 communes membres qui ont souhaité se doter d'une structure de solidarité et de projets au service des habitants permanents.

Cette volonté collective qui s'articule autour d'un périmètre et de compétences s'est traduite, dans chaque commune, au soir du 25 novembre 2009, par une délibération sollicitant du Préfet de la Savoie, un arrêté de création de la communauté.

L'intercommunalité sur notre canton de Moûtiers est ancienne. En effet, de nombreux syndicats intercommunaux ont été créés au fil du temps.

Au mandat précédent (2001-2008), un important travail avait été engagé en ce sens. Depuis 2008, les élus ont rappelé cette volonté d'aboutir.

De nombreux échanges sur les modalités de mise en œuvre, et les conséquences d'une telle évolution ont été organisés. La fin de l'année 2009 aura été décisive.

S'agissant du périmètre, la **CCCT** a une limite nord marquée par le tunnel de Ponserand. Côté sud, la commune de Saint Martin de Belleville a fait le choix de ne pas intégrer la **CCCT** dans un premier temps. L'avenir pourrait nous rassembler, la porte est ouverte aux communes voisines de celles déjà intégrées.

Le conseil communautaire est composé de 18 membres représentant toutes les communes.

Elu président de la structure, je suis accompagné par 5 vice-présidents et deux membres.

Nous nous réunissons en bureau toutes les 3 semaines pour administrer le quotidien et donner les orientations.

Côté compétences, notons qu'elles peuvent évoluer avec le temps si les membres le souhaitent.

Les compétences suivantes ont été retenues dans un premier temps : aménagement de l'espace, développement, économique, protection et mise en valeur de l'environnement, logement, culture. Cette première lettre d'information vous présentera en détail chaque vice-présidence et les compétences associées.



PANNEKOUCKE

Jean de Belleville
de Communes Cœur de Tarentaise

Les compétences sont aussi liées à la préexistence de syndicats intercommunaux. L'objectif est de pouvoir simplifier la carte intercommunale, avec la suppression de syndicats. Dès 2010, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (**SITOM**) a disparu. Ses compétences et ses agents ont été directement intégrés à la **CCCT**. C'est une première avancée, d'autres évolutions suivront dans le temps.

Au-delà des communications sur nos actions, des bilans annuels permettront d'apprécier le travail réalisé et les actions nouvelles qu'il faut engager. Pour 2010, les élus ont fait le choix de concentrer leurs efforts en faveur du logement, avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**), d'adhérer au Syndicat du Morel en charge de la piscine et donnant droit par la même occasion à des tarifs préférentiels pour tous les habitants du périmètre.

Côté protection de l'environnement, des aménagements sont prévus à la déchetterie de l'Ile Ferlay et une réflexion engagée sur les aides aux énergies renouvelables. Des actions culturelles nouvelles seront par ailleurs proposées.

Développement économique et aménagement de l'espace sont deux compétences qui pourront engager des actions dès 2011, une appréciation de la situation et des études étant nécessaires dans un premier temps.

Installée dans les locaux de la Maison de la Coopération Intercommunale, la **CCCT** est une collectivité au service des habitants des communes qui la composent. Vos avis, vos interrogations, vos propositions peuvent contribuer à ce que nous ferons de ce nouvel outil.

Au plaisir de prochains rendez-vous d'information et renouvelant mes vœux de réussite à ce projet au service de tous.

Jean de Belleville



Georges SAINT GERMAIN

Maire d'Hautecour

Vice-président en charge de Protection
et mise en valeur de l'environnement

En ces temps de « Grenelle de l'Environnement », chacun d'entre nous parle du développement durable et est soucieux de la gestion des déchets, de la qualité de nos eaux usées, des économies d'énergie et de notre paysage.

Voilà en quelques mots les axes principaux de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement de la **Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise**.

La gestion des déchets ménagers et assimilés, conduite jusque fin 2009 par le **SITOM**, a été reprise depuis intégralement par la Communauté de Communes. Il s'agit de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective en biflux, de la déchèterie, et du traitement des ordures ménagères.

L'objectif est, bien sûr, de conforter et d'améliorer les résultats actuels en matière de production d'ordures ménagères mais aussi au niveau quantitatif et qualitatif du tri.

Une gestion optimisée des équipements de collecte (matériel, bacs, containers semi-enterrés) et des tournées sera également étudiée.

SPANC : (service public d'assainissement non collectif) : tout est à construire en ce domaine, rien n'existe sur le périmètre des 8 communes pour le contrôle de la conformité des assainissements individuels, et ainsi respecter la réglementation.

Les énergies renouvelables : quelques actions communales dispersées ont le mérite d'exister aujourd'hui, la Communauté de Communes va étudier la possibilité d'accompagner sur son territoire la mise en œuvre des travaux liés à l'efficacité énergétique de l'habitat et à l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables.

Sentiers d'intérêt communautaire : dans ou entre nos communes, ils contribuent à découvrir nos paysages. Certains, dès lors qu'ils auront été reconnus d'intérêt communautaire, pourront faire l'objet d'actions d'aménagement, d'entretien et de valorisation.



Laurence ROCHAS

Conseillère municipale de Moûtiers

Vice-présidente en charge du développement économique

La compétence du développement économique de notre territoire en lien avec les partenaires existants doit être conduite autour de 4 grands axes :

- 1/ l'animation et la promotion économique de notre territoire.
- 2/ le soutien fort au maintien et développement des filières économiques traditionnelles.
- 3/ l'appui à la création et l'installation des entreprises.
- 4/ la création et la promotion de produits touristiques.

Ceci ne doit pas nous détourner de la préservation des savoirs faire locaux, des paysages et du respect des femmes et hommes qui vivent sur ce territoire.

Le foncier est rare, nous nous devons de respecter les équilibres naturels tout en favorisant le développement de l'économie locale et l'emploi.





Georges DANIS

Maire de Villarlurin

Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace

Au sein de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, le fonctionnement et l'organisation du territoire sont d'abord liés au relief et à ses contraintes. Plus qu'ailleurs, le quotidien de la population et de ses entreprises dépendent très largement de la géographie, celle de la montagne.

Nos 8 communes couvrent une importante superficie, l'essentiel de son activité permanente se concentre en fond de vallée, sur les premiers coteaux et plateaux qui subissent depuis plusieurs décennies certaines menaces : urbanisation, enfrichement, abandon de la forêt, ...

Un nouvel équilibre est à trouver entre les multiples besoins, les nouvelles utilisations et leurs fonctions dans le contexte actuel en recherchant optimisation et rationalisation de l'espace consommé.

La CCCT s'inscrit dans un territoire plus large ; celui de la Tarentaise qui a déjà abordé plusieurs de ces sujets et qui se lance dans un Schéma de Cohérence Territorial. La construction de cet outil s'appuiera sur notre intercommunalité en recherchant cohérence, équilibre et durabilité à l'échelle de toute la vallée. L'enjeu pour la Tarentaise est de soutenir une réflexion complète et globale, de comprendre et maîtriser les différents besoins et enjeux sur les différents espaces. L'objectif final est d'obtenir une position commune et partagée sur l'aménagement de la vallée, sur la bonne répartition des activités en fonction des besoins de chacun.

La Tarentaise est un bien commun qu'il est nécessaire de faire reconnaître en tant que tel, par toutes les communes et ses différents acteurs, qu'ils soient du « haut ou du bas ».

Tarentaise

Communauté de Communes



Maxime SILVESTRE

Conseiller municipal de Salins-les-Thermes
Vice-président en charge du logement

Jules SIEGFRIED, le père du Mouvement HLM considérait que le logement devait être « la première préoccupation de ceux qui ont à cœur le progrès social ». Nous avons pour objectif que « Cœur de Tarentaise » devienne un acteur plein et entier de l'habitat en Tarentaise, que ce soit en direction du parc privé ou bien des bailleurs sociaux.

Concernant les propriétaires de logement, **Cœur de Tarentaise** interviendra dès le milieu de l'année 2010 en mettant en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Pendant trois ans, cette démarche consistera à les aider à rénover leur logement, y compris financièrement. Cette action a pour premier objectif d'améliorer la performance énergétique des logements et de réduire leur impact environnemental. Sur le territoire de **Cœur de Tarentaise**, plus de 37% des logements sont classés très consommateurs en énergie (classement F et G dans un diagnostic de performance énergétique) contre 24% en moyenne sur le reste du territoire métropolitain.

L'opération a également pour visée de développer l'offre de logements locatifs à l'année, le marché du logement étant marqué par un déficit d'offre locative à l'année. De plus, les loyers de ces logements loués à l'année sont relativement élevés, dans un contexte où il est très difficile d'accéder à la propriété dans notre vallée.

Au-delà de ces deux objectifs prioritaires, l'opération a aussi pour but de lutter contre l'habitat indigne en intervenant sur des logements insalubres ou fortement dégradés. Plus de 75% des ménages locataires du parc privé de plus de 15 ans disposent de revenus inférieurs à certains plafonds HLM en Tarentaise. La rénovation de leur logement leur est donc difficile, « Cœur de Tarentaise » sera à leurs côtés pour améliorer leurs conditions de vie.

Membres du bureau



Hubert FRATICELLI
Conseiller municipal de Fontaine le Puits



Jean-Pierre MIRANDE

Maire de Saint Marcel

Vice-président en charge de la culture et de la communication

Avec la création de la **Communauté de Commune Cœur de Tarentaise**, les 8 communes partenaires ont décidé de promouvoir un projet culturel destiné à irriguer l'ensemble du territoire, à rapprocher le haut et le bas de vallée en s'ouvrant très largement sur la diversité.

Le projet culturel que nous devons construire doit s'appuyer sur le Dôme Théâtre d'Albertville, vecteur culturel phare sur notre territoire. Nous devons ainsi favoriser un développement culturel de qualité accessible à l'ensemble de la population, toutes générations confondues.

Nous devons permettre au plus grand nombre de pouvoir se déplacer pour assister à des spectacles variés et de qualité reconnue, à des conditions attractives sur lesquelles nous communiquerons.

Avec le Dôme Théâtre, nous souhaitons aussi développer les chemins d'artistes et décentraliser les spectacles vers nos communes.

Le projet culturel doit aussi prendre en compte les actions culturelles locales proposées par des artistes locaux.

Il conviendra de soutenir :

- Les actions permettant de faciliter l'accès à la culture.
- Les projets locaux de création et de diffusion.
- Créer ou améliorer des équipements culturels de qualité.
- Favoriser les pratiques culturelles.

Notre projet culturel reste maintenant à écrire, ensemble nous bâtirons ce beau projet.



Henri BORLET

Maire de Notre Dame du Pré



FONTAINE LE PUIITS



HAUTECOUR



MOUTIERS



Saint Marcel



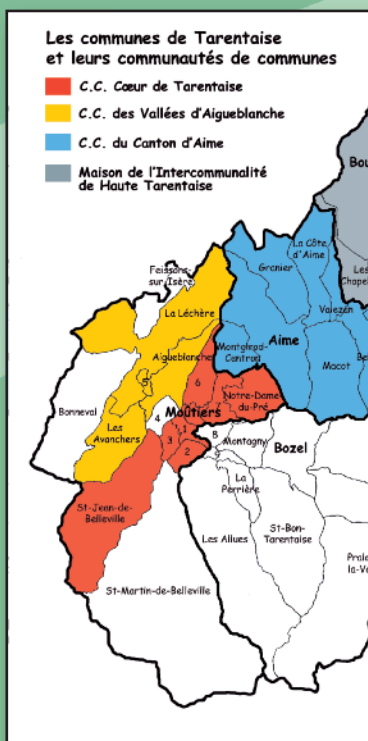
VILLARLURIN



Cœur de Tarentaise
Communauté de Communes

Cœur de Tarentaise

Communauté de Communes



Fiche d'identité

Le périmètre des 8 communes

- Fontaine le puits
- Hautecour
- Moutiers
- Notre Dame du Pré

Le premier

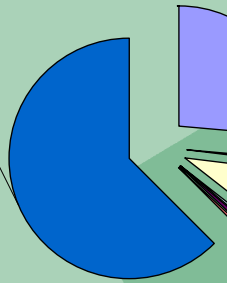
Fonctionnement.....

Investissement.....

Dépenses de fonctionnement

participations aux
structures
intercommunales
26,52%

collecte et traitement
des déchets
62,58%



énergies
renouvelables
0%

Les taux de fiscalité

Taxe d'habitation

Taxe sur le foncier bâti.....

Taxe sur le foncier non bâti.....

Compensation relais.....



Pour nous contacter : MAISON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
53 Place de l'Hôtel de Ville - 73 600 MOUTIERS



Identité

Communes soit 7092 habitants

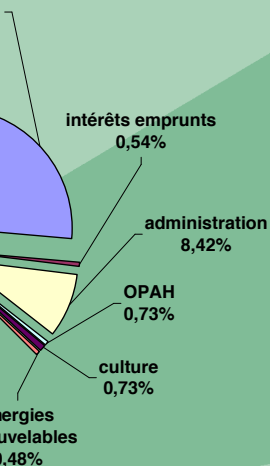
- Saint Jean de Belleville
- Saint Marcel
- Salins les thermes
- Villarlurin

Budget

.....2 063 491 €

.....561 735 €

Fonctionnement



Taxe additionnelle 2010

.....1.72 %

.....2.93 %

.....17.42 %

.....3.34 %



COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
MOUTIERS - Téléphone : 04 79 24 41 41